

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 3 avril 2024**

**Secrétaire de séance : monsieur Thomas PIETTE**

**n°3.4**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**FINANCES**

**Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

M le Président expose que le comptable public du service de gestion comptable de Valenciennes a fait parvenir une liste de recettes qui ne pourront être encaissées.

La liste s'élève à 625.56 €.

Il s'agit, pour la majorité, de titres pour lesquels il ne sera plus entrepris de poursuites vu le faible montant.

La commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique, lors de sa réunion du 18 mars 2024 a proposé l'admission en non-valeur de ces titres. En conséquence, M le Président propose au conseil municipal de suivre l'avis de ladite commission

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
adhère à la proposition de Monsieur le Président.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance : Thomas PIETTE  
Pour extrait conforme, Le Président de séance : Julien DUSART

Publiée sur le site internet le vendredi 19 avril 2024  
Envoyée et reçue au contrôle de légalité le mardi 16 avril 2024